



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 MAI 2016**

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil seize, le trois mai**, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt six avril, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15
---

**PRÉSENTS** : MM GUEMENE Henri – BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – AUTRAN Thierry - DUBOIS Alain – GUEHO Cyril – LOYER Dominique - NEVOUX Claude – LE CARS Yannick – MMES PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie-Thérèse – DE LA BOUILLERIE Sybille -

**ABSENTS EXCUSÉS** : MME LE RAY Marie-Thérèse – M. DEPEIGE Fabrice

**POUVOIRS** : MME LE RAY Marie-Thérèse à MME COLINEAUX Marie Odile  
M. DEPEIGE Fabrice à M. BROHAN Paul

**SECRÉTAIRE** : M. LE CARS Yannick

\*\*\*\*\*

Intervention de Pascale DE WULF et Claudine BROHAN du Centre Eveil.

Projet Centre Eveil : Bilan des années passées, démarches du renouvellement, réflexion sur les thèmes à aborder dans ce nouveau projet.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de trois points :

- admission en non valeur
- Grand Bassin de l'Oust : charte
- Avenant Cabinet LEGAVRE

**Les membres autorisent le rajout de ces points.**

\*\*\*\*\*

Le Compte rendu du 4 Avril 2016 a été approuvé à l'unanimité.

**2016\_05\_01\_ VALIDATION CAO « AMENAGEMENT SECURITE BOURG »**

Résultat de l'appel d'offres concernant l'aménagement des entrées de bourg avec mises en sécurité des routes de Rochefort-en-terre, Peillac et Saint-Martin-sur-Oust.

Valeur estimée 170 000 euros HT environ par le Cabinet LEGAVRE.

Dépôt des offres pour le 22 / 04 / 2016.

Détail de la consultation : Sécurisation et aménagements des entrées de bourg sur les trois routes, avec enfouissement des réseaux électriques et éclairage publiques, réfection du réseau d'eaux pluviales.

Nombre d'enveloppes retirées : 20.

Nombre d'entreprises qui ont répondu : 4.

Le marché est constitué d'une tranche et un lot unique, travaux VRD : terrassement, voirie, revêtement de sol, réseaux divers et espaces verts.

La Commission d'appel d'Offres s'est réunie le 29 avril dernier pour le choix de l'entreprise, conformément à l'analyse faite par le Cabinet LEGAVRE.

Au terme de l'analyse L'entreprise COLAS Centre Ouest a été retenue pour la totalité du marché pour un montant de 147 268.90 HT – 176 722.68 TTC.

**L'ensemble du Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'offres et**

- **décide de retenir l'entreprise COLAS Centre Ouest,**
- **autorise Madame le Maire à signer le marché et tous documents s'y afférent.**

### **2016\_05\_02\_ VALIDATION CAO « POINT A TEMPS VOIRIE »**

Résultat de la consultation concernant la fourniture de point à temps voirie pour l'année 2016.

Dépôt des offres pour le 28 / 04 / 2016.

Consultation de quatre entreprises (LEMEE TP, COLAS Centre Ouest, CHARRIER TP, EUROVIA)

La Commission d'appel d'Offres s'est réunie le 29 avril dernier pour le choix de l'entreprise.

L'entreprise retenue est EUROVIA pour 4 216.00 euros HT – 5 029.20 euros TTC.

Les travaux se feront première quinzaine de juin.

**L'ensemble du Conseil Municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et**

- **décide de retenir l'entreprise EUROVIA située à Theix,**
- **autorise Madame le Maire à signer le marché et tous documents s'y afférent.**

### **2016\_05\_03\_ KIT SPORTIF ECOLE ST MAGDELEINE**

Comme l'an dernier, demande de participation de l'EM2S concernant des kits sportifs mis à disposition de l'école St Magdeleine reçue en Mairie. Contact pris auprès de la directrice de l'école, qui l'utilise suivant un planning proposé.

Le montant de la participation, identique à celle de l'an dernier, est demandé à la commune soit : 0.15 euros par habitant.

**Le Conseil Municipal valide le montant de la participation soit 0.15 euros par habitant.**

### **2016\_05\_04\_ TRAVAUX COMMERCE**

Sur avis favorable du Conseil Municipal lors de la préparation du budget 2016, il avait été convenu de remplacer la porte et la fenêtre arrière du commerce « l'assiette arrosée ».

Une consultation auprès de trois entreprises a été faite (l'entreprise OG Ouvertures Gaciliennes, Menuiseries Danilo, Entreprise Fleury).

Sur demande de Madame le Maire, deux conseillers salariés des entreprises proposées ont du sortir de la salle.

Ayant pris connaissance des devis présentés,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 13 voix pour, décide de retenir l'entreprise DANILO pour le remplacement d'une fenêtre et d'une porte avec volets roulants pour un montant de 1 802.90 € HT soit 2 163.48 € TTC.**

### **2016\_05\_05\_ LICENCE IV**

Courrier reçu du Mandataire chargé de la vente des actifs du Lion d'or, il est demandé à la Municipalité de se prononcer sur l'acquisition de la licence IV par la Commune. Madame le Maire suggère qu'une proposition soit faite à 1 500 euros + frais.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 11 voix pour et 2 abstentions**

**- valide la proposition et autorise Madame le Maire à se rapprocher du cabinet Gérard BODELET situé à Le Sourn (56300) et à signer la proposition d'acquisition ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

### **2016\_05\_06\_ ADMISSION EN NON VALEUR**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la liste des titres de l'année 2011, d'un montant de 27.60 euros, qu'il ne peut recouvrer suite au montant inférieur du seuil de poursuite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'admission en non-valeur de l'exercice 2011 :**

- du titre 3, objet : RAR inférieur seuil de poursuite d'un montant de 12.60 € ;**
- du titre 90, objet : RAR inférieur seuil de poursuite d'un montant de 15.00 €.**

**Soit un total de 27.60 euros.**

### **2016\_05\_07\_ GRAND BASSIN DE L'OUST – ADHESION A LA CHARTE DES ESPACES COMMUNAUX**

Madame le Maire présente la révision de la charte d'entretien des espaces verts communaux émise par le Grand Bassin de l'Oust. La charte décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant. L'objectif actuel est de réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées. Pour y parvenir, différents types d'actions sont possibles : développement de techniques alternatives, conception nouvelle de l'aménagement urbain, évolution des mentalités. Cinq niveaux d'objectifs. L'engagement des signataires de la charte est de mettre en place les actions prévues dans chaque niveau.

**Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la charte et autorise Madame le Maire à la signer.**

### **2016\_05\_08\_ AVENANT CONVENTION CABINET LEGAVRE-AMENAGEMENT SECURITE BOURG**

Madame le Maire présente le montant de l'avenant à la convention de Maitrise d'œuvre au Cabinet LEGAVRE situé à Sené. Cet avenant a pour objet de modifier le coût prévisionnel des travaux, et de fixer le nouveau forfait de rémunération du Maître d'œuvre en fonction du montant réel des travaux, suite à certains aménagements supplémentaires demandés par la Municipalité.

- remplacement du réseau d'eaux pluviales existant route de Rochefort-en-terre ;
- extension du réseau d'eaux usées route de Rochefort-en-terre.

Le montant initial était de 7 125.00 euros HT soit 8 550 euros TTC sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 95 000 euros HT.

Le nouveau montant est 11 025.00 euros HT soit 13 230.00 euros TTC sur la base d'un montant prévisionnel réajusté de 147 000 euros HT.

**L'ensemble du Conseil Municipal après avoir pris connaissance des chiffres, valide le montant de 11 025.00 euros HT soit 13 230.00 euros TTC.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

✓Ludovic GUITTON fait un résumé sur le comité du SIVUCABVO suite à la demande de retrait de la commune,

✓Jocelyne PIQUET informe les membres de la trésorerie du BVO : il est proposé qu'un courrier soit adressé à Monsieur GREFFION, Président du BVO, demandant la liste des personnes dont les travaux n'ont toujours pas été réglés.

✓Demande d'un administré, sur la route de Malansac, la vitesse est excessive, point déjà signalé, demande que des travaux de sécurité soient engagés.

**La séance est clôturée à 23 H 10  
après avoir délibéré sur les points numérotés  
de 2016\_05\_01 à 2016\_05\_08**

<b>M.-O. COLINEAUX</b>	<b>H. GUÉMÉNÉ</b>	<b>P. BROHAN</b>
<b>L. GUITTON</b>	<b>C. NEVOUX</b>	<b>Y. LE CARS</b>
<b>D. LOYER</b>	<b>A. DUBOIS</b>	<b>T. AUTRAN</b>
<b>C. GUEHO</b>	<b>F. DEPEIGE</b> <b>pouvoir</b>	<b>M.-T. CAUDARD</b>
<b>M.-T. LE RAY</b> <b>pouvoir</b>	<b>J. PIQUET</b>	<b>S. DE LA BOUILLERIE</b>